

COMPTE-RENDU SOMMAIRE du conseil municipal
De la commune de PANOSSAS
Séance du 12 septembre 2016

L'an deux mil seize le 12 septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Panossas, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Panossas, sous la présidence du Maire, Marc CHIAPPINI.

Nombre de conseillers en exercice :	15	Date de convocation :	01/09/2016
Présents :	12	Date d'affichage :	02/09/2016
Votants :	12	Date de publication	14/09/2016

PRESENTS : Marc CHIAPPINI - Christophe CANDY - Annie DURAND - Dorsafe CHERIF - Stéphane ANTONIOTTI - Richard GAUTRUCHE - Louis MICHUT - Christophe GIRIN - Thierry LAVERGNE - Virginie DE OLIVEIRA - Gregory GIBBONS - Anne-Marie PEREZ -

Absents / Excusés : Monique CHIPON - Catherine PEZET - Pierre PERROT

Secrétaire de séance : Dorsafe CHERIF

Madame Dorsafe CHERIF a été élue secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h23.

Il rappelle avant la lecture de la première délibération qu'en cas de pouvoir, la personne doit préciser son vote et celui de la personne représentée.

N° 01	<u>Délibération n° 2016-029</u>	APPROBATION DU PROCES VERBAL du 29 juin 2016
-------	---------------------------------	---

➤ **Présentation par Monsieur le Maire**

- Monsieur le Maire liste les délibérations prises lors du précédent conseil
- Monsieur le Maire dit que les travaux de remplacement des coffrets électriques ont été fait. Il dit que Monsieur CANDY doit faire un état des lieux des installations prochainement.

DELIBERE

Après avoir pris connaissance du compte rendu du conseil municipal du 29 juin, le conseil municipal :

✚ **APPROUVE** le compte rendu du conseil municipal du 29 juin 2016.

par : **12 Voix POUR** **0 Voix CONTRE** **0 Abstention**

N° 02	<u>Délibération n° 2016-030</u>	FINANCE : BUDGET PRINCIPAL – DM N°1
-------	---------------------------------	-------------------------------------

➤ **Présentation par Monsieur le Maire**

- Monsieur le Maire explique qu'il faut modifier quelques lignes du budget.
- Pour le poste 6413, Monsieur le Maire explique qu'il y a nécessité d'augmenter les crédits sur ce poste, notamment suite à l'embauche d'un agent sur le temps cantine et garderie.
- Pour le poste 2031, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits sur ce poste pour pouvoir régler la facture du cabinet d'ingénierie qui a travaillé sur le projet de la place du village.

DELIBERE

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2311-1 à 3, L. 2312-1 à 4 et L. 2313-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2016-017 en date du 16 mars 2016 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2016;

Considérant la nécessité d'ajuster certaines lignes de fonctionnement ;

Considérant la nécessité d'ajuster les lignes d'investissement pour être au plus juste des travaux effectués et à venir,

Ayant ouï l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

↓ **ADOPTE** la décision modificative n° 01– BUDGET PRINCIPAL exercice 2016 comme suit :

DEPENSES de Fonctionnement						
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2016	DM	Total crédits 2016	Observations
012	6413	Personnel non titulaire	56 000	16 900	72 900	Nécessité d'augmenter les crédits sur cet article - embauche d'un agent (cantine)
022	022	Dépenses imprévues	25 000	-11 000	14 000	Diminution des dépenses imprévues
011	60621	Combustibles	13 000	-5 000	8 000	Surestimation des besoins
011	6261	Frais d'affranchissement	1600	-900	700	Surestimation des besoins
TOTAL			95 600	0	95 600	

DEPENSES d'Investissement						
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2016	DM	Total crédits 2016	Observations
20	2031	Frais d'études	10 000	4 000	14 000	Nécessité d'augmenter les crédits sur cet article – projet place du village
21	21571	Matériel roulant – voirie	21 000	-2 000	19 000	Surestimation des besoins
21	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	25 000	-2 000	23 000	Surestimation des besoins
TOTAL			56 000	0	56 000	

par : 12 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 Abstention

N° 03	<u>Délibération n° 2016-031</u>	Validation du plan de préservation et d'interprétation de l'ENS de la tourbière de Charamel (SL011)
-------	---------------------------------	---

- Présentation par Monsieur le Maire
- Monsieur le Maire explique que les élus en charge du dossier ont reçu l'étude finalisée par le Bureau d'étude EVINERUDE. Ce document présente le plan de travail sur les cinq prochaines années (avec les enveloppes budgétaires).
- Interventions :
 - Monsieur CANDY explique que les montants correspondent au coût estimé pour les communes de Panossas et de Frontonas. La subvention départementale est calculée en fonction du nombre d'habitants, 58 % pour Frontonas et 42 % pour Panossas.
 - Monsieur MICHUT dit que des travaux sont prévus sur le marais de Serre.

DELIBERE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29/08/2009 adressé au Conseil Départemental de l'Isère pour l'inscription du site au réseau E.N.S et la signature de la convention d'intégration du site en date du 25/09/2009.

Monsieur le Maire donne lecture des grandes lignes du plan de préservation et d'interprétation et du programme d'actions sur 5 ans établie par le bureau d'études EVINERUDE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✚ **VALIDE** le plan de préservation et d'interprétation et s'engage à mettre en œuvre le plan d'actions sur 5 ans et à solliciter chaque année l'aide du département pour les actions de l'année.
- ✚ **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre au Conseil Départemental l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier (facture acquittée).

par : 12 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 Abstention

QUESTIONS DIVERSES

Projet d'aménagement de la place du village :

- Interventions :
 - Monsieur GAUTRUCHE rappelle qu'une étude a été confiée au Bureau d'étude SIAF au mois de juillet. Différentes pistes de réflexion ont été posées. Un estimatif des différentes solutions nous a été transmis. La moins onéreuse de celles-ci s'élève à 450 000 euros et la solution globale à 650 000 euros. Devant l'énormité de ces investissements, il a été décidé de recentrer le projet sur la seule sécurisation de l'arrêt de bus.

Fête du village du 10 septembre 2016 :

- Interventions :
 - Monsieur ANTONIOTTI remercie tous les membres du conseil municipal, les associations et les Panossiens qui ont aidés pour l'organisation de cette fête. Il remercie Madame CHERIF et Monsieur LAVERGNE pour tout le travail effectué en amont.

La séance est levée à 20h30

Le Maire
Marc CHIAPPINI

